

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE **PREFECTURE DU VAL-D'OISE**

ELABORATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN SUR LA COMMUNE DE MONTIGNY-LES-CORMEILLES

Par arrêté préfectoral n°12266 en date du **6 février 2015**, le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, par intérim a prescrit l'ouverture d'une enquête publique **du 3 avril au 7 mai 2015 inclus**, pour l'élaboration du plan de prévention des risques naturels de mouvements de terrain liés à la présence de carrières souterraines et à la dissolution du gypse sur la commune de Montigny-lès-Cormeilles.

Par décision en date du 15 janvier 2015 le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné :

- M. Ronan HEBERT, commissaire enquêteur titulaire pour diligenter cette enquête publique.
- M. Philippe MILLARD, commissaire enquêteur suppléant, en cas d'empêchement de M. Ronan HEBERT.

L'enquête publique aura lieu à la **mairie de MONTIGNY-LES-CORMEILLES, siège de l'enquête** : Hôtel de Ville, services techniques – 7, rue Fortuné Charlot – 95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES, ouverte au public **le lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15, le mardi de 13h30 à 19h45 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h15.**

M. Ronan HEBERT assurera les permanences suivantes :

- **Le vendredi 3 avril 2015 de 9h à 12h,**
- **Le samedi 11 avril 2015 de 9h à 12h,**
- **Le mercredi 15 avril 2015 de 13h30 à 16h30,**
- **Le mardi 21 avril 2015 de 16h45 à 19h45,**
- **Le jeudi 7 mai 2015 de 14h15 à 17h15.**

Le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public des bureaux de la mairie concernée et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Il pourra également adresser ses observations par écrit, à l'attention exclusive de M. Ronan HEBERT en mairie de Montigny-lès-Cormeilles, siège de l'enquête. Le dossier sera consultable sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr).

L'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique est mis en ligne sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise.

Le présent avis sera publié par les soins du préfet du Val-d'Oise et en caractères apparents, au moins 15 jours avant le début de l'enquête et sera rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Val-d'Oise. Le même avis sera affiché en mairie de Montigny-lès-Cormeilles au moins 15 jours avant le début de l'enquête, soit le 19 mars 2015 et devra le rester jusqu'à la fin de celle-ci, soit le 7 mai 2015 inclus. Il sera publié sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr).